

MARLY, le 22 juin 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 21 JUIN 2023
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etai</u> ent présents :	MM. HORY, MOREL, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 09		Mmes. HETHENER, HANSE, JACOB-VARLET
Nombre de suffrages exprimés	: 11		KUNTZ, LARCHER, MOREAU
Nombre de membres absents	: 02	<u>Absentes excusées</u> :	Mme FRANCFORT (délégation à M. HORY)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme NOEL (délégation à Mme JACOB-VARLET)

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 14 juin 2023

XXI – Résidence les Hortensias : modification du contrat de séjour

Le Président du C.C.A.S. propose aux membres du conseil d'administration d'apporter des modifications au contrat de séjour afin de le remettre à jour.

♦ pages 3 : CONDITIONS D'ADMISSION- 2). Admission

Remplacer

« d'une coordinatrice du réseau gérontologique »

par

« de la Directrice Adjointe de la structure »

♦ page 5 : DESCRIPTION DU LOGEMENT -Divers

ajouter

« le respect de la dignité et de la personnalité assure à chaque résident la possibilité d'accéder à son dossier personnel »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident à l'unanimité :

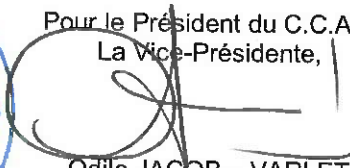
- d' **ACCEPTER** les modifications apportées au contrat de séjour.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 22 juin 2023

Pour extrait conforme, Marly, le 22 juin 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales